

— **Contamination de l'eau
potable de Breuil Le Sec**

— Réunion publique 13/06/2019

— Le rôle des autorités locales

- La PRPDE, Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau : communauté de communes du Clermontois, délégation de service public attribuée à SUEZ
 - Est tenue de surveiller en permanence la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
 - Informe l'ARS de tout événement pouvant avoir un impact sur la santé publique
 - Doit :
 - Rechercher les causes et prendre les mesures correctives nécessaires en vue d'assurer la qualité de l'eau et informer la population en cas de risque sanitaire
 - se soumettre aux règles de restriction ou d'interruption, en cas de risque sanitaire,
 - assurer l'information et les conseils aux consommateurs

- Le Maire (Police générale) :
 - Peut prendre des mesures, essentiellement réglementaires, afin d'assurer le « bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ».

— Cadre d'intervention de l'ARS

Organise le contrôle sanitaire des Eaux destinées à la consommation humaine (EDCH)

- Programmation de prélèvements et analyses sur l'unité de distribution alimentée par les captages de Clermont
→ 4 à 5 prélèvements sur la commune de Breuil-le-Sec par an
- Prélèvements et analyses réalisés par le Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche de l'Aisne (LDAR)
- Réception des résultats, analyse et interprétation sanitaire conduisant à l'édition d'un bulletin sanitaire affiché en mairie
- Ce système de surveillance peut se convertir en système d'alerte en cas de non-conformité présentant un risque pour la santé -> L'ARS adresse alors une demande de restriction ou d'interruption de la distribution adressée à la PRPDE

— Chronologie des évènements

Mercredi 24 avril

- Début de matinée : Prélèvement par un technicien du LDAR aux services techniques de la mairie de Breuil-Le-Sec
- Prélèvement rue de la Soie suite à un signalement d'eau colorée par un particulier
- 22h : le LDAR informe l'ARS des premiers résultats d'analyse (manque de chlore).

Jeudi 25 avril

- 8h : L'ARS informe Suez du manque de chlore
- 18h53 : Suez informe l'ARS des mesures prises (purges et surchloration). Notion d'eau colorée donnée - Recherches de l'origine toujours en cours. Le chlore est revenu à la normale.
L'ARS n'a pas connaissance d'une eau odorante et n'est pas informée que des malades se signalent localement.
- 20h02 : le LDAR informe l'ARS de la suite des résultats d'analyse (toujours partiels). La qualité de l'eau n'est pas optimale, mais rien n'indique qu'elle présente un risque pour la santé des consommateurs.

— Chronologie des évènements

Vendredi 26 avril

- 09h : l'ARS informe Suez des nouveaux résultats partiels
- Réponse de Suez indiquant l'identification d'une fuite en cours de réparation
- 20h17 : le LDAR informe l'ARS des résultats d'analyse définitifs. L'eau contient de nombreuses bactéries de type Escherichia coli et entérocoques, qui indiquent un risque avéré pour la santé des consommateurs.
- 20h24 : l'ARS alerte Suez, qui continue ses recherches. Une station d'épuration est exploitée par Suez en bout de quartier. Dans la nuit, l'ARS oriente Suez vers cette piste.

— Chronologie des évènements

Samedi 27 avril

- 12h20 : Suez informe l'ARS que la contamination est bien due à un problème à la station d'épuration
- 13h48 : l'ARS confirme à Suez et à la CC que la consommation d'eau doit être restreinte et que les recommandations sanitaires doivent être diffusées à la population.

Dimanche 28 avril

En soirée, l'ARS est informée indirectement que des habitants de Breuil-le-Sec sont malades. L'ARS lance immédiatement des investigations auprès du SAMU, des hôpitaux des environs, et le lendemain auprès des médecins. Une 20aine de malades, ayant eu recours au système de soin, sont ainsi comptabilisés.

— Chronologie des évènements

Lundi 29 avril

- 11h45 : au regard du nombre de malades comptabilisés et des résultats d'autocontrôles effectués par Suez sur d'autres portions du réseau, l'ARS demande l'extension de la restriction à l'ensemble de la commune.

Jeudi 2 mai

- L'analyse de nouveaux prélèvements réalisés le 29 et le 30 montre que la situation est revenue à la normale. La restriction de consommation de l'eau est levée sur l'ensemble de la commune.

— Délai des résultats définitifs du contrôle sanitaire

- Les méthodes d'analyse du contrôle sanitaire sont encadrées par un arrêté (19 oct 2017)
- Pour E. coli et entérocoques, il s'agit d'une méthode par filtration avant mise en culture sur milieu spécifique
- Les délais sont normalisés (minimum 48h) : les bactéries doivent se multiplier pour devenir visible à l'œil nu sous forme de colonie
- Les PRPDE et leurs délégataires peuvent dans le cadre de leur autosurveillance utiliser des méthodes autres permettant des résultats plus rapides, mais indicatifs

Suites de l'évènement – volet sanitaire

- 3 cas d'enfants hospitalisés et 3 consultations (2 enfant et 1 adulte) aux urgences du CH de Creil - 1 consultation aux urgences de Clermont + signalements le lundi de particuliers
 - 23 cas recensés auprès des médecins libéraux dès la 29 avril, chiffre non définitif mais indicatif et révélateur d'un évènement sanitaire important sur la commune

- Poursuite des investigations sanitaires auprès du système de santé :
 - Laboratoires médicaux : 3 coprocultures positives à Campylobacter – enquête toujours en cours auprès des labo privés
 - Cabinet médical de Breuil contacté : pas d'augmentation significative des consultations – quelques coprocultures prescrites
 - Mise en alerte des CH de Creil, Clermont, Beauvais, Compiègne et du SAMU pour remontées des nouveaux cas et d'appels

— Suites de l'évènement – volet sanitaire

- Alerte de Santé Publique France et mise en place d'une enquête épidémiologique sur la commune
- Utilité à consulter le médecin traitant en cas de troubles persistants

— Suites de l'évènement – volet environnemental

- COMPRENDRE et ALERTER

Demande d'un rapport circonstancié à Suez sur l'évènement (causes-mesures mise en œuvre), visite de la STEP, information du niveau national

- VEILLER

Mise en place d'un contrôle sanitaire renforcé

-PREVENIR

Engagement d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau

- Analyser les fragilités et repérer les risques du réseau
- Installer la culture de gestion du risque
- Améliorer la chaîne d'alerte
- Structurer l'information à la population